

HISTOIRE DU PERE JEAN LOUIS VERSTOCK ET DES RECOLLETS DU COUVENT DE CASSEL MARTYRS DE LA TERREUR

LE COUVENT DES RECOLLETS DE CASSEL (Nord)

En 1678, par le traité de Nimègue, Louis XIV donna une partie de la Flandre à la France. Les Pères Franciscains de Flandre qui habitaient dans leur couvent sis au sommet du mont Cassel, le cédèrent aux Pères Récollets de la province Saint Antoine de Padoue d'Artois.

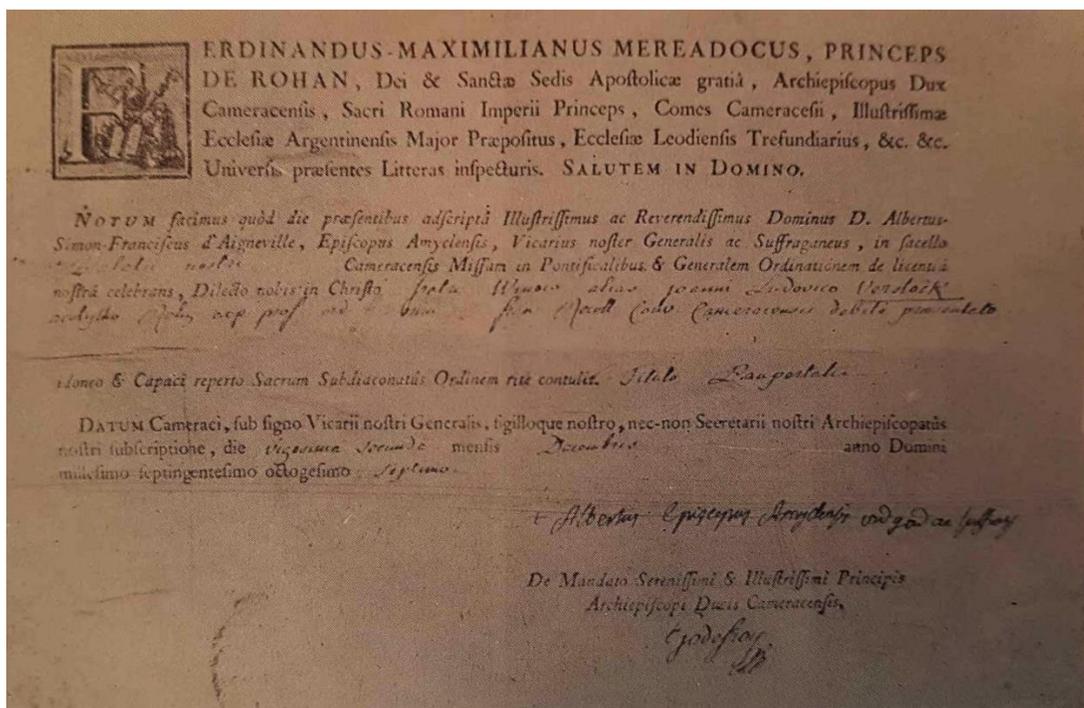
Ces religieux zélés furent chargés de mettre en place une action pastorale au service de l'instruction de la jeunesse ; ils avaient donc ouvert dans leur couvent une petite école, placée sous la protection de saint Berton, où ils recevaient les enfants des bourgeois de Cassel pour leur donner une instruction de qualité.

Ils se consacraient aussi à des missions, à Cassel et dans les environs.

LE PERE JEAN LOUIS VERSTOCK

Jean-Louis Verstock était un fils de la plaine de Flandre. Sa famille y possédait des terres depuis 1620. Dernier-né d'une fratrie de 8 enfants - dont trois moururent en bas âge -, Jean-Louis était entré chez les Frères Récollets du Couvent de Cassel où il avait reçu le nom de Père Winoc. Il y avait été ordonné prêtre à la veille de la révolution.

Cette vie de recueillement, de prières, de mortifications lui convenait et il s'appliquait avec générosité à cette stricte observance franciscaine qui se caractérise par le souci d'une extrême pauvreté.



Lettre d'ordination au sous diaconat du Père Winoc Jean Louis Verstock (22 décembre 1787)

Le déclenchement de la révolution s'accompagna, dès la fin de l'année 1789, de mesures contre la vie religieuse. L'année 1790 vit l'élaboration de la « Constitution civile du clergé » qui visait à établir une église nationale, soumise au pouvoir révolutionnaire, sur la base des faux principes issus du vieux jansénisme ; puis 1791 vit s'amplifier les mesures vexatoires contre le clergé et le culte catholique et, à Paris, les horribles journées du 20 juin et du 10 août 1792, tendirent à imposer au Roi l'acceptation et la promulgation des lois de persécution contre le clergé réfractaire. Il faut le dire et le redire sans cesse : si Louis XVI avait accepté et signé ces lois, il n'eût pas été déchu à la suite de l'invasion et du pillage des Tuileries le 10 août 1792.

Dès que le Roi et sa famille furent enfermés au Temple, les révolutionnaires jetèrent aussi en prison un très grand nombre de prêtres et religieux réfractaires, et beaucoup d'entre eux furent peu après abominablement mis à mort lors des tristement célèbres « massacres de septembre 1792 » qui commencèrent à Paris, mais s'étendirent aussi aux provinces.

A Cassel, le Commissaire de district avait fermé l'église, puis, le 23 septembre, le maire, Monsieur Lenglé de Schoebecque, fut arrêté, parce qu'il était accusé d'avoir refusé d'installer le curé constitutionnel, ce qui était évidemment considéré comme une action contre-révolutionnaire cherchant nuire à « la plus belle des révolutions ».

LA CHASSE AUX EMIGRES

Les dignes fils de Saint François d'Assise de leur côté se trouvaient de plus en plus soumis à des pressions, des intimidations, des menaces, des visites de contrôle, des perquisitions... etc.

Ils comprirent qu'ils ne pourraient pas se maintenir beaucoup plus longtemps dans leur couvent et que l'acharnement des révolutionnaires contre leur petite communauté les autorisait à craindre pour leurs vies.

Le Père Winoc résolut donc d'emmener sa communauté hors de France et organisa auparavant la mise en sûreté des archives du couvent et des objets du culte (ornements, vases sacrés et reliquaires), qui furent confiés à Maître Aimé Dehandschoewerker, le notaire du village, et à sa famille, de bons et fidèles chrétiens, qui leur avaient préparé des cachettes.

C'étaient les derniers jours de novembre 1792. Les Récollets quittèrent ensuite discrètement la France pour se rendre à Ypres, où ils étaient attendus au couvent des Carmes de Rysselstraat où ils allaient vivre en clandestins pendant les mois qui suivraient. Quelques autres personnes, qui, elles aussi, craignaient pour leur vie s'enfuirent avec eux. Il s'agissait de Henriette de Buchy et Anne Vandervick, deux religieuses hospitalières de Comines, de Marie-Augustine Minne, Ursuline de Cassel, et de Régine Beck et Barbara Gruson, originaires d'Hazebrouck. Ce petit groupe de onze personnes quitta discrètement le pays.

LA FIN DE L'EXIL

Septembre 1793. Dominique Vandamme, général de brigade commandant le bataillon des chasseurs du mont Cassel est un révolutionnaire pétri d'ambition. Il n'a que 22 ans mais a déjà quelques belles réussites militaires à son actif, et les affrontements ne lui font pas peur.

Son prochain objectif : s'emparer de la ville d'Ypres en Belgique pour y établir la domination française. Il sait que chaque ville conquise lui assure la capture d'émigrés dont il ordonne presque aussitôt le massacre : « Pas de compromis avec les ennemis de la république ! »



Général Dominique Vandamme

Moins de six mois plus tard, les hommes du général ont bien fait leur travail : des charrettes en provenance de ce qui deviendra plus tard la Belgique entrent dans Arras chargés de prisonniers.

Le Père Winoc et ses compagnons ont tous été arrêtés.

DANS LES GEOLES DE LA REPUBLIQUE

Les gardes jettent les religieux dans les escaliers qui mènent au sous-sol de la prison des Baudets à Arras. Poussés, tirés, frappés, les hommes de Dieu arrivent étourdis dans l'immense pièce voûtée qui sert au tri des prisonniers. Ils sont trempés par la pluie, glacés par le vent et leurs bureaux tachés sont parfois déchirés, voire maculés de leur sang.

Ils se laissent tomber dans un coin, les uns près des autres, recherchant instinctivement la chaleur et le réconfort de leurs frères.

Le Père Winoc bien que jeune encore et plutôt en bonne forme physique, est complètement épuisé. Mais il sait qu'au fond peu importe : le compte à rebours a commencé. Il échange un regard désappointé avec un religieux qui semblait souffrir de déshydratation. Tous deux savent qu'à moins d'un miracle, ils rejoindront bientôt la cohorte des victimes de la folie révolutionnaire.

Une dizaine d'autres prêtres se trouvent là, victimes eux aussi de la persécution. Au fond de la vaste salle, des petits groupes de deux ou trois personnes demeurent assis, sans parler, un air de fatalité dans les yeux.

Les gardes se comportent de façon abominable avec les prisonniers, ils s'en amusent, sans respect pour l'âge ou la maladie, les déplaçant sans raison d'une pièce à l'autre, les laissant des heures durant sans nourriture, sans literie, à même le sol dur et froid... Puis ils viennent les rechercher, simulant leur délivrance, mais pour les rejeter bientôt dans une autre salle encore plus triste, encore plus laide.

Un nommé Lesetz, ex-moine, aussi hypocrite que scélérat, était l'un des plus pervers et cynique de leurs persécuteurs.

Blanquart, un homme de loi, touché par la détresse des prisonniers accepta de rédiger une doléance qu'il fit déposer au Bureau du Comité. Le résultat ne se fit pas attendre : le jour même, on vint le chercher et il paya de sa tête la part qu'il eut dans la rédaction de cette contestation.

LE PROCES : 30 JUIN 1794

Juin 1794. Le « proconsul » Joseph Le Bon, prêtre oratorien apostat, conventionnel ami de Robespierre en mission dans le Pas-de-Calais, fit amener les prisonniers dans l'édifice dont il avait fait le « Temple de la Raison ».

Dès que les religieux furent entrés, il les fit monter sur un théâtre élevé où lui-même se trouvait et les accabla d'injures et de blasphèmes. Ensuite, il les envoya devant le Tribunal révolutionnaire.

Les prêtres Récollets, debout sur le côté droit de l'estrade, s'avancèrent à l'appel de leurs noms :

- Jean Pellaert (60 ans),
- Antoine Chartrel (81 ans),
- Jean-Louis Verstock (39 ans),
- Pierre Cleys (60 ans)
- et Marcel Picavet (54 ans).

Les gardes s'emparèrent d'eux, les maintenant fermement attachés deux par deux à l'aide d'une corde rugueuse.

Puis le décompte continua :

- deux Carmes déchaussés : Pierre Joly (33 ans) et Pierre Charlet (59 ans) ;
- trois prêtres diocésains : Philippe Leroux (59 ans) vicaire à Wisques, Liévin Gamblain (49 ans) vicaire à Gobbehem, et Guillaume Boucquart (40 ans) vicaire à Robecq ;
- et cinq pieuses femmes : Henriette de Buchy (30 ans) et Anne Vandervick (42 ans) religieuses hospitalières à Comines, Marie-Augustine Minne (39 ans), Ursuline originaire de Cassel, Régina Beck (25 ans) d'Hazebrouck,

servante à Ypres, et Barbara Gruson (40 ans) d'Hazebrouck, maitresse d'école à Ypres.

Tous avaient été arrêtés à Ypres.

Cependant, on décida que les juges n'étaient pas réunis en nombre suffisant pour délibérer. Il fallut attendre.

C'est alors qu'un membre du Tribunal Civil, le citoyen Rouvroy, arriva bientôt au « Temple de la Raison » : il avait été entraîné par la curiosité de son commis, un ancien Récollet qui souhaitait savoir s'il y avait, parmi les prévenus, des religieux de sa connaissance.

Un juré lui ordonna à Rouvroy d'avancer, ce qu'il fit timidement ; puis le président du Tribunal l'invita à siéger comme juge. L'homme sembla hésiter, embarrassé, et tenta de faire quelques objections mais on ne le lui permit pas. Maître Lasserre, un avocat qui assistait au procès, lui dit à l'oreille : « Le cas n'est pas difficile, il y a émigration ». En effet, depuis le décret du 7 octobre 1792, les émigrés étaient livrés à l'exécuteur dans les vingt-quatre heures qui suivaient le jugement qui les condamnait à mort.

Le président du Tribunal, le citoyen Guilluy confirma la cause. Il demanda à chacun des suspects de dire son nom puis enchaîna sur un discours contre l'émigration. L'accusateur public prit alors la parole et fit lecture de l'acte d'accusation et conclut aussitôt à la peine de mort.

Surpris, Rouvroy s'écria qu'il fallait d'abord les interroger mais le président le coupa net en disant que ce serait trop long, que l'affaire était faite.

« Convenez-vous, leur demanda-t-il aux prisonniers, être les auteurs des sermons que vous prêchiez ? » Ils se condamnèrent en répondant « Oui ».

Les femmes furent regardées comme complices.

Le jury conclut que les accusés s'étaient constamment montrés contraires aux lois émanées de la représentation nationale, notamment à celle du serment, qu'ils avaient quitté le sol de la liberté pour habiter l'air impur des lieux où régnait le despotisme, et qu'ils avaient suscité par tous les moyens possibles la haine des habitants de la Belgique contre la France, et notamment contre nos frères d'armes, cherché - par des libelles atroces et fanatiques dictés par la rage et la fourberie sacerdotales - à anéantir le bienfait de la Révolution, et impudemment calomnié le Peuple français, introduit en France et fait colporter des brochures, afin d'y corrompre et dépraver l'esprit public et de remettre par ce moyen le Peuple français sous le joug des prêtres et des rois, ils avaient aussi, dans leurs prières et invocations fanatiques et superstitieuses, conjuré le secours de leur Dieu contre le Peuple français qui ne reconnaît plus d'autre divinité que l'Etre Suprême ; enfin, lors de leur retraite en Belgique, ils étaient convaincus d'avoir porté des secours en argent aux ennemis de la France, et, dans tous les temps, favorisé de tout leur pouvoir les ennemis intérieurs et extérieurs de la République.

Cette condamnation, faite uniquement en haine de la religion fut prononcée le 12 messidor an II (30 juin 1794), et elle était immédiatement exécutoire.

Dans l'attente du dernier supplice, le Père Marcel et le Père Winoc se tenaient serrés l'un près de l'autre, s'encourageant réciproquement. Un Père, brûlant de fièvre, semblait être tombé depuis quelques heures dans un sommeil comateux : il avait attrapé d'atroces ampoules aux pieds qui avaient éclaté et s'étaient envenimées. Sa tête reposait sur les genoux du Père Pierre.

Le Père Antoine et le Père Supérieur demeuraient muets dans un coin.

Cependant, régulièrement, les prêtres se rapprochaient les uns des autres pour prier et demander force et courage au Seigneur.

Ils avaient fait don de leur vie mais le Père Winoc tenait à offrir davantage.

L'heure arriva. L'exécuteur s'empara des victimes, les bouscula, déranger leurs vêtements avec une indécence révoltante sous le prétexte de les préparer à la guillotine.

Il affecta de les faire marcher en procession pour les livrer à la dérision publique.

Sur le chemin, une populace impie les accablait d'injures, les couvrait de boue.

Ces seize martyrs s'avancèrent en manifestant la plus édifiante résignation. Ils donnaient volontiers leur vie pour la cause de Jésus-Christ.

Lorsqu'ils arrivèrent sur la place où avait été dressé l'échafaud les Récollets commencèrent à chanter l'office des morts entraînés par la voix ferme du Père Winoc :

*De Profundis clamavi ad te, Domine : * Domine exaudi vocem meam :
Fiant aures tuae intendentes * in vocem deprecationis meae.
Si iniquitates observaveris, Domine, * Domine quis sustinebit ?
Quia apud te propitiatio est, *et propter legem tuam sustinui te,
Domine...*

Les cris de la foule s'atténuèrent, et aux hurlements des soldats ne répondit bientôt plus qu'un lourd silence. Les religieux continuaient à avancer à petits pas, se pressant l'un derrière l'autre, sans calcul, sans retrait. Ils allaient gravir les degrés de l'autel de leur dernier sacrifice.

Le Père Winoc acheva sa prière par un ferme « Amen », mot qui plus qu'aucun autre exprime l'acceptation de son destin. Ses yeux se brouillaient. Il essaya de tourner son visage vers ses Frères mais il ne parvint pas à les voir. Il avançait comme un automate, à la fois troublé et résolu.

Soudain, il se trouva devant l'échelle de bois qui menait à la guillotine. Levant la tête vers le ciel, il s'arrêta un instant et dit enfin ce à quoi il avait tellement pensé ces dernières heures, ces mots qui, prononcés en cet instant tragique, le faisaient ressembler au Christ du Golgotha : « Mon Dieu, pardonnez-leur ! Ils ne savent pas ce qu'ils font ».

A ce moment-là il comprit alors ce qui manquait pour que tout soit parfait et, après un temps, il ajouta : « Pardonnez-leur comme je leur pardonne ! »

Et il monta vers sa croix.

La cause en béatification de ces martyrs de la foi a été introduite en Cour de Rome (Cf. L. DÉTREZ. La Flandre religieuse T. 1 pp. 269-303.)



Sources :

- Fragments historiques sur les Pères Récollets de Cassel avec un sommaire de leurs archives – Ed. 1862 – de Philippe-Joseph-Emmanuel de Smyttère – Hachette BNF
- Les angoisses de la mort ou Idées des horreurs des prisons d'Arras – Ed. 1794 – de Poirier, Louis-Eugène II Montgey – Hachette BNF
- La Flandre religieuse sous la Révolution 1789/1801 de L. Detrez – Sté saint Augustin Desclée de Brouwer et Cie